

pu y être comprise; mais puisque la Commission a proposé une réduction de 15,000 francs sur les autres articles de cette catégorie, j'ose espérer de la bienveillance de la Chambre qu'elle prendra en considération les faits et chiffres énoncés, qu'elle appréciera avec le Gouvernement toute l'importance de cette institution dans la ville la plus éminemment industrielle, et qu'elle autorisera de porter la subside somme de 10,000 francs en faveur de l'école d'arts et métiers d'Anancy.

Je n'ai aucune objection à faire sur les conclusions prises par la Commission relativement aux cinq dernières catégories des dépenses ordinaires, savoir:

8, *Pensions di riposo e sussidi annui.*

9, *Pensioni, trattamenti e maggior' assegni.*

10, *Pest e misura.*

11, *Stalloni provinciali.*

12, *Spese casuali.*

J'observerai seulement, relativement à la dernière, qu'on ne peut baser les *spese casuali* sur celles de 1849; les circonstances du pays, ainsi que les exigences du service n'étant plus les mêmes, et devant nécessiter des travaux extraordinaires; ainsi d'après les considérations déjà développées au commencement de ce rapport, je croirais convenable de maintenir pour cette catégorie le chiffre proposé par le Gouvernement.

*Dépenses extraordinaires.* — Je dirai seulement quelques mots du budget des dépenses extraordinaires afin de ne pas abuser davantage des moments de la Chambre. En me rangeant à l'opinion de la Commission pour les chiffres affectant à chaque catégorie, je me bornerai à une observation sur la réduction de 15,000 francs proposée à l'article 14, lequel figure pour 25,000 francs dans le projet ministériel.

L'honorable rapporteur a basé cette réduction sur la probabilité que l'allocation de 20,000 sur 1849 et celle de 10,000 francs sur 1850 doivent suffire aux impressions en cours. Mais bien que le travail sur le crétinisme doive être reporté sur le budget du Ministère de l'intérieur comme appartenant à la partie sanitaire, je ne pense pas que l'allocation de 10,000 francs puisse suffire. En effet, il y aura à payer le deuxième volume de la statistique médicale presque terminé, qui coûtera au moins 18,000 francs; celui sur le recensement de 1848 déjà sous composition, qu'on peut évaluer à 8 ou 10,000 francs. Si l'on ajoute les états de navigation, comme le désire l'honorable rapporteur, et comme le Ministère en a l'intention, ainsi que les autres documents que pourra recueillir et coordonner l'administration, il faut nécessairement en balancer la dépense.

La Chambre ne perdra pas de vue, et la Commission l'a très-bien senti, que sous le régime de la publicité dans lequel nous sommes récemment entrés, le Gouvernement doit mettre la plus grande sollicitude à faire imprimer ses documents statistiques; il en résultera même pour lui l'avantage d'appeler l'attention des hommes spéculatifs sur ce genre de recherches et de faciliter par là les moyens de donner à celles-ci toute l'extension dont elles sont susceptibles; d'après ces motifs je demande à ce que soit maintenue l'allocation proposée par le Gouvernement.

Je prie la Chambre de me pardonner d'avoir trop long temps fatigué son attention, mais je serais heureux si j'ai réussi à la convaincre de l'utilité de maintenir les allocations que j'ai eu l'honneur de lui proposer. La faible économie de 60,000 francs qui résulterait de leur suppression serait loin de compenser les inconvénients qui en résulteraient, puisque

la réduction porterait en entier sur les encouragements à l'agriculture, au commerce et à l'industrie et sur les moyens d'action indispensable au Ministère.

Dans l'espoir de lui avoir fait passer mes convictions, je me réserve de les reproduire et de les développer au besoin, lorsqu'elle passera à la discussion des articles.

**ELENA, relatore.** L'onorevole signor Despine in occasione della discussione generale entrò a parlare del dettaglio della categoria. In alcuni punti conviene colla relazione, in altri non conviene. A dire il vero le sue osservazioni mi sorprendono grandemente. Egli era nostro compagno nella Commissione, io gli lessi privatamente la relazione che riguarda la miniera, e su questa ebbe la gentilezza di farmi alcune osservazioni ed a voce ed in iscritto. Le quali tendevano a correggere alcune lievi inesattezze; ed io mi feci un piacere di uniformarmi ai suoi consigli; intervenne alle adunanze, fece alcune osservazioni, ma poi conchiudemmo sempre d'accordo; non so perciò comprendere perchè attualmente egli opini in diverso modo.

Io non oppugnerò in questo momento le sue osservazioni, che a suo tempo saranno discusse.

**DESPINE.** Je demande la parole pour un fait personnel.

Je crois que l'honorable rapporteur a mal interprété les paroles que j'ai prononcées. Dans toute les séances de la Commission auxquelles j'ai assisté j'ai eu l'honneur de présenter les mêmes observations; quant à ce que concerne les mines je n'ai rien dit qui ne soit conforme aux vues de l'honorable rapporteur, et je me trouve à cet égard parfaitement d'accord avec lui.

Je me suis seulement attaché à la catégorie qui concerne le personnel du Ministère et à celles relatives pour encouragements à accorder à l'agriculture, à l'industrie et au commerce.

Quand bien même mes propositions n'aient pas toutes été accueillies par la Commission, on ne contestera, je pense, à aucun député, même faisant partie de la Commission, le droit de reproduire à la Chambre celles de ces propositions qu'il reconnaît utiles. Du reste, je crois que rien de ce que je viens d'exposer à la Chambre ne tend à combattre d'une manière directe les observations énoncées dans le rapport.

J'ai seulement voulu bien faire comprendre que les allocations par moi appuyées s'élèvent à peine à la somme de 60,000 francs, qu'elles sont essentiellement destinées à fournir des encouragements à l'agriculture, à l'industrie et au commerce.

Cette somme est tellement minime que j'espère que la Chambre n'hésitera pas à la conserver, vu l'utilité du but auquel elle est applicable.

**PRESIDENTE.** Consultero la Camera se intende passare alla discussione degli articoli.

**CADORNA.** Domando la parola per l'ordine della discussione.

Io pregherei i signori deputati che intendono di parlare sulla questione generale di non entrare nel merito e nella discussione particolare delle singole categorie, col proporre emendamenti o riduzioni; che io a questo punto ravviserei inutili e dannose.

Inutili, perchè nella discussione generale non troverebbero luogo; dannose, perchè, oltre il ritardare la discussione senza frutto, se non sono presentati a tempo debito non si arreca rimedio al male a cui si vuole andare all'incontro.

**PRESIDENTE.** Domando alla Camera se intenda di chiudere la discussione generale.

(La discussione generale è chiusa.)